



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 20150

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'ouverture de l'université privée portugaise Fernando-Pessoa dans le Var, qui propose de former et diplômer des chirurgiens-dentistes moyennant un tarif d'inscription de 9 500 euros par an au mépris des règles régissant la formation des professionnels médicaux en vigueur en France. L'entrée en formation dans cette structure, qui a ouvert ses portes le 12 novembre 2012, est uniquement conditionnée par le paiement des frais d'inscription, sans concours d'entrée, détournant le *numerus clausus* instauré dans notre pays en 1971. À ce jour, aucune autorisation d'ouverture n'a été donnée à l'antenne française de cette université par l'agence de certification de l'enseignement supérieur. L'agence portugaise d'évaluation et d'accréditation précise qu'elle n'a délivré aucune accréditation à Fernando-Pessoa pour des cycles d'études à l'étranger et ajoute qu'elle n'a pas qualité à délivrer un doctorat d'odontologie sur le territoire français. Dans ces conditions, les étudiants actuels de cette formation se voient promettre un diplôme non valable et aucune garantie quant à la qualité de l'enseignement dispensé. N'étant soumise ni à la tutelle du ministère de la santé et celui de l'éducation français, ni à leurs homologues portugais, cette "université" à but lucratif porte gravement atteinte à la politique sanitaire française. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour la fermeture de cet établissement illégal.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a réagi promptement et dès le 13 décembre 2012, en saisissant le procureur de la République de Toulon au motif de l'utilisation abusive de la dénomination « université ». En effet, en France, le code de l'éducation interdit aux établissements d'enseignement supérieur d'utiliser le nom « d'université ». Par ailleurs, l'ouverture de ces formations n'a pas fait l'objet de déclaration préalable. La fermeture de cet établissement a donc été exigée par le Gouvernement. La convention d'hébergement de l'université privée Fernando Pessoa, sur le site de La Garde du centre hospitalier intercommunal de Toulon, a été résiliée en date du 28 décembre 2012. Compte tenu du préavis de six mois, l'université Fernando Pessoa devra quitter les lieux le 28 juin 2013. La ministre des affaires sociales et de la santé a la volonté de garantir une régulation de la formation des futurs professionnels de santé à même de répondre aux besoins des Français, avec l'ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins. En lien avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle souhaite aussi garantir l'équité pour les étudiants désirant s'engager dans ces formations.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20150

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2361

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3819